ID: 074-217402445-20250320-2025\_03\_13-DE

# EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSE Publièle UNICIPAL

# DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800 Séance du 20/03/2025

Nombre de Conseillers : En exercice: Présents : 09 Votants: 10

### L'an deux mille vingt-cing

le : jeudi vingt mars à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 07/03/2025

PRESENTS: AVOUAC Boris. PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, SAUTOUR Laure.

ABSENTS: MARECHAL Aurélie, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, VEDRINE Marie, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : VEDRINE Marie à PENHOUËT Anthony.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance

# Délibération n°2025 03 13 Attribution des subventions 2025 aux associations

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget :

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal;

La Laurentine (AEPS)	400 €
LOU LAURENTINS	400 €
LES RIOULES	210 €
CLUB DES LOISIRS	230 €
LES CHArVANTS	400 €
COMITE DES FETES	400 €
APE	1 200 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
USEP BONNEVILLE	100 €
CORTI ET VERDI	250 €
LA PETITE GOUGE	100 €
MJC LA ROCHE SUR FORON	1 600 €
ADMR	1 080 €
CAF	120€
SECOURS EN MONTAGNE	100 €
CROIX ROUGE	220€
NARURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS	100 €
SOUVENIR FRANCAIS	50€
GIS	50 €

		Envoyé en préf	fecture le 21/03/2025
SAINT-LAURENT DE FRANCE	35	Reçu en préfec	eture le 21/03/2025 <b>52LG</b>
COLLEGE KARINE RUBY	2	Publié le 56 € ID : 074-21740	2445-20250320-2025 03 13-DE
LYCEE GUILLAUME FICHET		48€	
ECOLE PUBLIQUE SAINT LAURENT	1	000€	
Total	8 7:	14.50€	

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2025 telles que figurant ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025;
- DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2025.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Xavier PUIS